

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
UT2J	Jacques Py	Présent
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraud	Présente
EFTS, UMR MA 122	Patrice Venturini	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
Octogone-CERPPS, EA	Maria-Teresa Munoz Sastre	Présente
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Présente
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Excusé, procuration à Jacques Py
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Présent
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Présente
CRESCO, EA	Christine Mennesson	Présente
Personnel administratif	Katia Dago	Présente
Représentants des Etudiants		
Titulaires		
Laury Garnier		Présente
Aurélie Mouneyrac		Présente
Aurélie Pistono		Excusée, remplacée par Francesca Cortelazzo, suppléante
Thana Benkessas		Excusée, remplacée par Rachid Oulahal, suppléant
Adeline Calvayrac		Présente

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Excusé, procuration à Simon Thorpe
Professeur ESPE de Bordeaux	Patricia Schneeberger	Excusée, procuration à Patrice Venturini
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Excusée, procuration à Brigitte Almudever
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Présent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités		
Représentante VP CS de l'UPS	Angélique Roux	Absente
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Excusée

Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO

Vendredi 15 janvier 2016 à 9h

- 1) Vote du compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2015**
- 2) Modifications du périmètre de l'ED**
- 3) Dépôt de la thèse en version électronique à la bibliothèque centrale avant soutenance**
- 4) Soutien à la Mobilité Internationale des Doctorants (SMID)**
- 5) Prix scientifique CLESCO 2016**
- 6) Programmation des prochains Conseils**
- 7) Questions diverses**

1) Vote du compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2015

Le compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2015 est soumis au vote du Conseil et approuvé (1 abstention, 20 votes pour).

2) Modifications du périmètre de l'ED

Le nouveau contrat quinquennal débute en janvier 2016 et la nouvelle configuration de l'ED est donc maintenant effective. Ainsi, Christine Mennesson siège aujourd'hui au Conseil pour représenter une nouvelle unité de recherche : CRESCO.

Maria-Teresa Munoz Sastre siège désormais au Conseil pour représenter Octogone-CERPPS.

Patrice Venturini siège pour la dernière fois car il est remplacé par Jean-François Marcel à la direction d'EFTS.

La Directrice de l'ED informe le Conseil que des collègues de sémiotique, anciennement rattachés au LERASSS, ont décidé de quitter cette unité rattachée à l'ED Allph@ pour intégrer une unité de Limoges, le CERES. Dans le cadre du nouveau contrat, la Commission Recherche vient d'approuver la création d'un laboratoire bi-site CERES dans le champ des sciences du langage, pour lequel UT2J serait tutelle secondaire en partenariat avec l'Université de Limoges.

Les doctorants toulousains de cette unité seraient donc inscrits à l'UT2J, à CLESCO sous la mention Sciences du langage en 2015/16 (rien n'est encore décidé pour 2016/17). Cela implique donc un transfert des doctorants encadrés par ces 2 collègues de l'ED Allph@ vers l'ED CLESCO dès l'année universitaire 2015/16.

Le Conseil doit donc se déterminer sur 3 questions et faire remonter ses propositions à la Commission Recherche:

- La participation du représentant de cette nouvelle unité de recherche rattachée à l'ED CLESCO au Conseil
- L'inscription des doctorants concernés en 2016/17
- Le rattachement des doctorants concernés à l'ED CLESCO dès 2015/16

A l'issue d'une large discussion, les membres du Conseil procèdent au vote :

- La participation du représentant de cette nouvelle unité de recherche rattachée à l'ED CLESCO au Conseil :

La proposition d'attendre la décision de l'HCERES sur la création de cette unité bi-site pour décider des modalités de la participation du représentant de cette nouvelle unité au sein du Conseil CLESCO est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

- L'inscription des doctorants concernés en 2016/17 :

La proposition d'inscrire en 2016/17 les doctorants rattachés à cette nouvelle unité à l'Université de Limoges est soumise au vote et approuvée (5 abstentions, 16 votes pour).

- Le rattachement des doctorants concernés à l'ED CLESCO dès 2015/16 :

La proposition de continuer à rattacher les doctorants à la même ED, soit l'ED ALLPH@, pour 2015/16 est soumise au vote et approuvée (1 abstention, 1 vote contre, 19 pour).

La Directrice de l'ED transmettra ces propositions du Conseil à La Commission Recherche.

Enfin, La Directrice de l'ED informe le Conseil que son nouveau statut permet à Champollion d'accueillir 1 équipe d'accueil (le Centre Universitaire qui est devenu le 1er décembre 2015 un Établissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel sous le nom d'Institut National Universitaire Jean-François Champollion). Cette équipe si elle est habilitée demandera probablement son rattachement à l'ED CLESCO et se posera donc la question de l'inscription de ces doctorants. Le conseil réexaminera cette question lorsque cette équipe aura reçu son habilitation.

3) Dépôt de la thèse en version électronique à la bibliothèque centrale avant soutenance

Jusqu'à présent, deux exemplaires de la thèse imprimée papier et la version électronique de la thèse au format PDF étaient déposés à la Bibliothèque Centrale avant la soutenance.

La nouvelle responsable du service des thèses souhaiterait mettre fin au dépôt papier et ne conserver que le dépôt électronique avant soutenance. En effet, le dépôt légal est maintenant le dépôt électronique. Il n'y a donc plus d'obligation légale de dépôt papier avant la soutenance (cette obligation demeure cependant après la soutenance : 2 exemplaires papiers). De plus, le coût de l'impression est difficile à supporter pour certains doctorants et beaucoup de manuscrits sont corrigés après la soutenance ; les exemplaires papiers déposés avant la soutenance deviennent donc inutiles (ce qui est peu écologique).

La Directrice de l'ED estime que le dépôt électronique est moins gage d'achèvement et engage moins le doctorant que le dépôt papier. Elle expose le cas précis d'un dossier examiné en Commission de Dérogation : l'avis pour la réinscription était favorable pour soutenance, à condition que la thèse soit déposée à la Bibliothèque. L'inscription a donc été autorisée au vu du dépôt électronique, mais, après vérification du fichier déposé, la Directrice a constaté que ce ne pouvait en aucun cas être la version définitive de la thèse.

L'obligation pour tous les doctorants de l'ED CLESCO de déposer la thèse en version papier à la Bibliothèque centrale, en même temps que la version électronique, avant la soutenance est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

4) Soutien à la Mobilité Internationale des Doctorants (SMID)

L'année dernière, le Soutien à la Mobilité Internationale de l'ED était réservé aux doctorants inscrits en 2^{ème} ou 3^{ème} année, non financés ou salariés percevant moins de 70% du SMIC (cf critères bourses sur fonds propres des laboratoires). Le montant maximum accordé était de 300 euros. Cette aide devait venir en complément d'autres aides demandées par les candidats.

Partant du constat qu'il n'y a pas eu de candidat l'année dernière, on peut en déduire que la formule ne doit pas être bonne et doit être repensée.

Après discussion, le Conseil propose que le SMID soit ouvert à tous les doctorants quelle que soit l'année d'inscription, qu'ils soient financés ou pas (une priorité sera accordée aux non-financés s'il y a trop de candidats).

Les actions ouvrant droit au SMID sont:

- Colloque international en France ou à l'étranger
- Accueil dans une Unité de Recherche européenne ou internationale, en particulier dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse
- Collecte de données à l'étranger dans le cadre de la thèse

L'enveloppe globale étant de 3000 euros, 5 aides de 600 euros pourront être accordées.

Les doctorants pourront déposer une demande de SMID auprès de l'ED si leur candidature à l'AMID était refusée par la Commission recherche.

Cette nouvelle formule du SMID est soumise au vote et approuvée (1 abstention, 21 votes pour).

Calendrier :

Date limite de dépôt du dossier SMID par les doctorants au secrétariat de l'ED CLECO: 18 mars 2016.
Le Bureau se réunira la semaine suivante pour statuer.

5) Prix scientifique CLESCO 2016

Le Prix Scientifique est ouvert aux doctorants inscrits en 3^{ème} année en 2015/2016. 5 prix d'un montant de 500€ chacun seront décernés pour l'année 2016 (destinés à une traduction d'article, un recueil de données, un colloque...). Le montant du prix est versé aux Unités de Recherche. Chaque dossier est expertisé par 2 rapporteurs. A l'issue de cette expertise, un jury composé de plusieurs membres du Conseil dont deux élus doctorants auditionne les candidats.

Calendrier :

Le Bureau se réunira le 27 mai pour établir et diffuser la liste des candidats retenus pour l'audition du Prix Scientifique (Date limite de retour des dossiers au secrétariat de l'ED le 2 mai 2016, retour des rapports pour le lundi 23 mai). Les Prix seront attribués le Mercredi 8 juin entre 14H et 18H.

6) Programmation des prochains Conseils

Le prochain Conseil devra examiner les critères de répartition des CDU pour le nouveau Contrat et se tiendra le 8 avril à 9H.

Le Conseil se réunira ensuite pour l'attribution des CDU 2016 le 4 juillet au matin et sera suivi d'un buffet.

La date limite de dépôt des dossiers complets de candidature au CDU est fixée au 29 juin à 12H, au Bureau D 150B à la DED.

La date limite de soutenance des mémoires de Master 2 pour pouvoir candidater au CDU est fixée au 24 juin 2016.

7) Questions diverses

JSDoc :

Il s'agit de la Journée organisée par les élus doctorants de l'ED CLESCO au cours de laquelle les doctorants font une communication sur leur travail de thèse. Un jury décerne un prix au meilleur poster et à la meilleure communication orale.

Elle aura lieu cette année le 6 avril 2016.

La date limite de l'appel à communication est le 31 janvier, mais il n'y a pas encore eu beaucoup de retours.

Les élus doctorants profitent du Conseil pour lancer un appel aux Directeurs d'Unités qui pourront inciter leurs doctorants à déposer une communication pour la JS DOC ou à y assister (cela ouvre droit à une validation dans le plan de formation). La Directrice de l'ED rediffusera l'appel à communication aux Directeurs d'unités.

L'Ecole Doctorale assurera le financement de 2 pauses café et du buffet.

Les élus doctorants proposent également d'envoyer la gazette aux unités pour diffusion aux doctorants.

Doctorants UPS :

Une réorganisation de la gestion des dossiers d'inscription des doctorants de l'ED CLESCO inscrits à l'UPS a été arrêtée pour l'année prochaine. En effet, afin de répondre aux diverses demandes statistiques et afin de fiabiliser les données concernant les doctorants de l'ED inscrits à l'UPS, les dossiers d'inscription seront centralisés et gérés au secrétariat de l'ED, après validation du co-directeur UPS. Ils seront ensuite transmis au service de la scolarité de l'UPS pour l'inscription administrative. La procédure reste donc identique pour les doctorants.

Les dossiers de soutenance restent gérés en totalité par le co-directeur en raison de l'organisation spécifique de l'UPS.

Aide à l'Installation des Doctorants :

L'aide à l'installation des doctorants financée par la Commission Recherche sera attribuée le 10 Février et la Commission souhaiterait qu'un membre de l'ED participe à cette réunion. La Directrice adressera donc une demande aux Directeurs d'unité.

Présentation des formations aux encadrants :

La Directrice de l'ED rappelle qu'elle s'est proposée de présenter l'Ecole Doctorale et ses missions, en particulier son offre de formation, aux encadrants dans les Assemblées Générales des Unités de Recherche. Pour l'instant, seules 2 unités de recherche sont revenues vers elle pour fixer une date, mais elle reste à la disposition des autres unités pour organiser cette intervention.

Il est demandé aux unités de transmettre à la responsable de la DED une liste à jour de leurs membres.

La séance est levée à 12H.